

## Rapport de la Commission technique

### Réponse de la Municipalité au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal » ainsi qu’au postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG intitulé « La Glandoise : Une promenade autour de la Ville pour notre bien-être »

Gland, le 15 août 2023

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique composée de :

Tommaso Solimine	PLR 1 <sup>er</sup> membre
Raphaël Grandjean	GDG
Steve Binggeli	GDG
Ioulia Esreb	PS les Verts
Maurizio Di Felice	UDC (excusé)

s’est réunie le jeudi 29 juin 2023 à la salle Mont-Blanc à Montoly, en présence de Madame Giraud-Nydegger, Municipale, et de Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef du service des infrastructures et de l’environnement.

#### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

#### Préambule

Cette commission doit se prononcer sur la réponse de la Municipalité concernant deux postulats différents ayant pour point commun les chemins pedestres et la mobilité douce.

#### Exposé

La Municipalité nous a résumé sa réponse en mentionnant toute la dynamique qu’il existe sur le sujet de la mobilité douce et les bienfaits d’une activité physique. Elle a mentionné son désir de continuer dans cette orientation et précise que la commune de Gland répond déjà convenablement à cette offre de promenade. Elle a mis en avant les divers parcours existants et les différentes mesures apportées qui offrent un cumul de près de 9'000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces piétonnes sécurisées à l’intérieur de la localité. La méthode de calcul de cette surface est remise en question, toutefois, il est notable que de gros efforts concernant la mobilité douce sont effectués. La Municipalité compte 150km de parcours pedestres cumulés et elle ne retient pas la demande de créer une promenade supplémentaire pouvant relier tous nos quartiers. Elle propose de créer un parcours existant déjà dans les projets de l’administration qui se nomme « chemin des fontaines ». Ce dernier a pour

objectif de relier les fontaines entre Eikenott et la Falaise, ainsi que proposer de manière ludique des informations touristiques pour un montant approximatif de CHF 120'000.-.

De plus, elle propose notamment des signalétiques des itinéraires piétons pour un montant de moins de CHF 20'000.- en réponse au postulat Grandjean, Feuler et consorts. Ces signalétiques donneraient une vision des chemins, actuellement peu utilisés, aux citoyens et aux éventuels touristes.

### **Constat**

La Municipalité rejette le postulat Binggeli et consorts en mettant en évidence la nécessité d'une coordination intercommunale et un budget de CHF 150'000.-, sans donner de détails sur ce montant. La commission technique a certes pu obtenir des informations complémentaires, mais il lui semble qu'il aurait été possible de proposer des alternatives différentes de celle mentionnée, soit le « Chemin des fontaines », qui est très éloignée de la demande soutenue par le Conseil communal.

En effet, le postulat proposait une promenade éloignée des routes alors que le « Chemin des fontaines » est entièrement le long des routes ; il proposait de relier tous les quartiers alors que le « Chemin des fontaines » se limite à certains quartiers ; il proposait d'aménager des zones piqueniques et grillades alors que le projet du « Chemin des fontaines » ne le prévoit malheureusement pas.

En somme, les membres de la Commission technique tirent la conclusion que la proposition de la Municipalité ne répond pas réellement au postulat.

Concernant le postulat Grandjean et consorts, la Municipalité a notamment étudié les servitudes de passage, elle entend développer la marche, communiquer et sensibiliser en ce sens. La commission conclue que la réponse va dans le sens du postulat, même si elle contient peu d'éléments concrets, en particulier sur le budget présenté dans la sythnèse et les intentions concrètes de mise en œuvre.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que le choix de traiter deux postulats en une réponse n'était idéal. C'est pourquoi, la Commission souhaite mettre cette réponse en résonance avec celle donnée au postulat de Madame Million-Courvoisier du 30 mai 2022 selon laquelle :

La Municipalité se positionne sur l'intention d'attendre les recommandations issues du PDMS (Le plan directeur de la mobilité et du stationnement) et de l'étude du TUG (Transport urbain de Gland) afin de pouvoir, le cas échéant, revenir auprès du Conseil communal par le biais de préavis municipaux ayant comme objectif la réalisation de mesures concrètes d'aménagement visant à mieux équilibrer les pratiques entre les différents modes de déplacement à Gland. Dans tous les cas, l'objectif est bien d'avoir et de présenter un plan d'action composé de mesures très concrètes à mettre en place et à réaliser.

A la lumière de ce texte, la Commission comprend les synergies entre le postulat de Grandjean et consorts avec la réponse de la Municipalité. A ce titre, elle a confiance que la Municipalité répondra dans les faits à ce postulat.

A contrario, la commission trouve la réponse de la Municipalité au postulat Binggeli et consorts inadéquante.

### **Vœux**

La commission technique souhaite inciter la Municipalité à aller de l'avant avec les signalétiques des itinéraires piétons pour un montant de moins de CHF 20'000.-.

### **Conclusions**

Fondé sur ce qui précède, la Commission technique recommande à l'unanimité de ses membres de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Feuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal » ainsi qu'au postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG intitulé « La Glandoise : Une promenade autour de la Ville pour notre bien-être ».

Elle souhaite toutefois que son vœux soit pris en considération de sorte qu'une signalétique puisse être rapidement mise en place.

Signatures des membres de la Commission technique

Tommaso Solimine, 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Raphaël Grandjean
Steve Binggeli
Ioulia Esreb
Maurizio Di Felice